

*Initiatives ministérielles*

nement. En fait, le Parti réformiste a dit clairement qu'il était en faveur d'un Sénat EEE, c'est-à-dire élu, efficace et à représentation égale pour toutes les provinces.

Depuis toujours, les libéraux et les conservateurs nomment leurs amis au Sénat. C'est un emploi assuré jusqu'à 75 ans. On vous paie jusqu'à 75 ans et vous vivez plutôt bien aux frais des contribuables. Il est temps que ce pays renonce à la pratique de nommer les gens par favoritisme, ce qui leur donne dans la vie un gros avantage sur d'autres qui sont leurs égaux et qui sont peut-être même plus qualifiés pour occuper les postes en question.

• (1645)

Les cinq nominations au Sénat qui ont été faites dernièrement par le premier ministre vont à l'encontre des souhaits de la quasi-majorité des Canadiens. L'un des nouveaux sénateurs était député de cette Chambre. Je trouve cela antidémocratique. Ce parlementaire avait été élu dans sa circonscription. Le premier ministre est allé le chercher en se disant: «Je vais y parachuter l'un de mes copains et voir si je peux l'y faire entrer aussi.»

Cela va totalement à l'encontre des convictions de la population. Je n'arrive pas à croire que ce gouvernement est en train de faire exactement la même chose que les conservateurs après le leur avoir reproché à cor et à cri. Même le gouverneur général de ce pays a été nommé par favoritisme. Cela en dit long.

J'ai une grande expérience des commissions du statut de réfugié où les nominations sont politiques et dont les membres, qui sont grassement payés, doivent trancher dans des cas de vie ou de mort. Certaines de leurs décisions manquent franchement de crédibilité. Il en est de même de certains membres qui n'ont même pas, dans certains cas, les qualifications, les aptitudes ou les qualités requises.

Et pourtant, le favoritisme continue à exister. Les députés d'en face nous disent qu'il existera toujours. Je ne comprends pas leur logique. Il y a aujourd'hui, dans ce pays, beaucoup de gens qui ne la comprennent pas non plus. Et cela n'empêche pas le favoritisme de continuer à prospérer.

Je m'interroge au sujet du favoritisme qui existe dans ce pays au sein des commissions des libérations conditionnelles, des services d'arbitrage de l'immigration et des commissions portuaires. Pourquoi ne passons-nous pas des annonces pour ces postes et ne recrutons-nous pas les gens en fonction de leurs qualifications, de leurs compétences et de leurs capacités?

Prenons le cas récent d'une récente nomination par favoritisme dont nous nous sommes plaints à la Chambre il y a deux jours. Nous aurions pu nous en plaindre encore aujourd'hui, mais n'avons pu le faire durant la période des questions parce que nous avions seulement droit à cinq questions et que c'était la sixième. Prenons cette personne qui a été nommée dernièrement au CRTC; le premier ministre a pris la parole hier à ce sujet. Il nous a

parlé de la nécessité de rechercher notamment chez les gens les compétences et les capacités voulues.

Pourtant, quand nous avons enquêté sur la personne nommée en question, nous avons constaté qu'il y avait des problèmes. Le premier ministre a dit lui-même que si nous constatons qu'il y avait des problèmes, le gouvernement ne procéderait peut-être pas à cette nomination.

Or, le gouvernement a procédé à cette nomination. Nous estimons que cette nomination pose des problèmes. Si nous examinons de près ces nominations, on s'aperçoit qu'elles ne sont fondées ni sur les compétences, ni sur les capacités, ni sur les qualifications. C'est mauvais pour le gouvernement.

Il n'y a qu'à voir les torts que de telles nominations au sein de la Commission des libérations conditionnelles et de la Commission du statut de réfugié notamment ont causés aux victimes et au citoyen ordinaire qui, soit dit en passant, n'a aucune chance d'y être nommé à moins qu'il n'ait été membre d'un comité ayant travaillé à la campagne électorale des libéraux, et ainsi de suite. Quelle chance a, au Canada, le citoyen moyen respectueux des lois d'obtenir ce genre de poste? Ça ne se produit jamais.

Voyons le coût que représentent ces postes: certains 85 000 \$, d'autres 90 000 \$. Pourquoi ne pas passer une annonce? Pourquoi ne pas faire ce que fait n'importe quelle société? Les sociétés d'État le font.

J'en viens toutefois à l'APECA. C'est mon sujet favori. Je suis ravi que le ministre ait annoncé aujourd'hui son intention d'éliminer complètement les subventions. Je ne crois pas que le ministre soit pour grand-chose dans cette décision. Cette annonce a fait suite à notre dénonciation de toutes les déplorables subventions accordées par l'APECA. C'est très bien de la part du ministre d'avoir agi ainsi, mais c'est à nous que revient le mérite, face à la Chambre des communes et à tout le Canada.

• (1650)

Maintenant, se contenter de réduire le nombre de membres du conseil de l'APECA, c'est ridicule. Pensons-y un peu. Le ministre nous dit que l'APECA ne distribuera plus de subventions. Elle consentira plutôt des prêts—non pas des prêts à remboursement conditionnel, mais des prêts ordinaires, si j'ai bien compris la discussion d'hier. Ce n'est ni plus ni moins que du capital de risque.

La Banque fédérale de développement fait la même chose. Pourquoi simplement réduire le conseil? Ne pouvons-nous pas abolir cet organisme, éliminer son conseil et permettre à la BFD de faire le travail?

J'ai posé la question, hier, à la députée de Halifax. Le 8 décembre, j'avais aussi posé une question à la Chambre sur les rôles respectifs de la BFD et de l'APECA. N'ayant pas obtenu une réponse satisfaisante de la part du ministre, j'ai posé la même question hier soir au cours de la séance d'ajournement. Je l'ai fait de façon claire et précise.

Pour toute réponse, la députée de Halifax a prononcé un discours de deux minutes, dans lequel elle a repris la rengaine des libéraux concernant les problèmes de l'APECA. Cependant,